

Amiens, le 23 septembre 2015

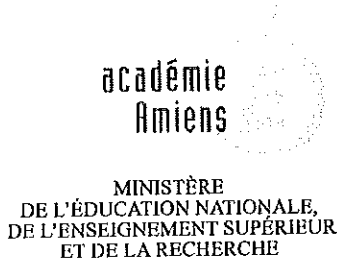
Monsieur Ludovic LEGRY

Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional
Référént académique ISN

à

Mesdames et Messieurs les enseignants habilités en
Informatique et Sciences du Numérique

S/c du chef d'établissement



Rectorat

Inspecteurs
d'Académie
Inspecteurs
Pédagogiques
Régionaux

Secrétariat des I.A.-I.P.R.
Tél.
03 22 82 39 70
Fax.
03 22 82 37 54
Mél.
ce.ipr@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Horaires d'ouverture :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Dans le cadre de la loi de refondation de l'École, l'actualité est la mise en œuvre de la réforme du collège (décret 20154-544 du 19 mai 2015). Cette réforme, pédagogique et structurelle, fait de l'année 2015-2016 une année charnière de formation pour se préparer à la mise en place à la rentrée 2016 des nouveaux cycles, à la validation du socle commun redéfini et des programmes réécrits. Elle entend renforcer l'interdisciplinarité à travers les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) pour travailler autrement le champ disciplinaire.

Au sein de trois parcours éducatifs (citoyen, culturel et d'avenir) l'élève construit ses compétences de la maternelle à la terminale, dans une logique de personnalisation. Dès à présent, en collège comme en lycée, l'EMC (enseignement moral et civique, BO du 25 juin 2015) doit être enseigné comme un élément du parcours citoyen.

L'académie d'Amiens, sous l'impulsion de Madame le Recteur Cabull, met en place cette année un plan de formation spécifique pour tous les enseignants de collège, sur les champs transversaux et disciplinaires, ainsi que pour la poursuite de la mise en place du grand plan numérique pour l'éducation.

Des enseignements disciplinaires en informatique amèneront notamment les élèves à travailler le codage au collège, l'informatique et la création numérique en seconde et l'informatique et les sciences du numérique au cycle terminal. Les éléments ainsi enseignés participeront au développement de la pratique de ces outils dans l'ensemble des disciplines.

L'académie peut se féliciter de la progression de ses résultats aux examens. La moyenne générale au DNB a progressé de 1,3 point, l'augmentation de celle du baccalauréat permet de réduire de 2 points l'écart avec la moyenne nationale. Les résultats dans les filières technologique et professionnelle se sont stabilisés, après un bond très sensible en 2014.

Poursuivons nos efforts pour réduire l'illettrisme et l'innumérisme, pour continuer à faire progresser le niveau des élèves (qui se traduit notamment par une progression des mentions aux examens), pour donner toujours plus d'ambition aux élèves dans leur orientation au cours de leur scolarité et dans la poursuite de leurs études supérieures.

Le collège des IA-IPR est présent pour vous accompagner dans vos missions professionnelles et dans l'appropriation de l'ensemble des évolutions en cours, pour promouvoir « *une école exigeante, plus juste et au cœur de la République* ».

J'attire votre attention sur l'utilisation de votre messagerie académique. Celle-ci est fondamentale dans la communication des informations. Je vous prie d'en faire usage pour toute correspondance professionnelle.

↓ Formations

Le plan académique de formations est consultable à l'adresse :

<http://www.ac-amiens.fr/paf/>

Une formation initiale en vue d'une habilitation en ISN y est cette année proposée. Un colloque académique permettra d'enrichir nos connaissances dans le domaine et des formations propres à la pédagogie de projet, à l'algorithmique et à l'évaluation permettront de faire évoluer les pratiques de ceux qui y participeront.

Je remercie tous les personnels qui s'engagent dans tous ces dispositifs et qui, par leur investissement, leur enthousiasme permettent d'enrichir notre réflexion et nos pratiques.

↓ Actualités en informatique et sciences du numérique

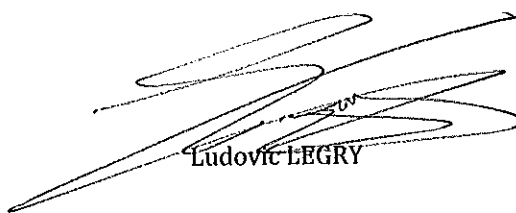
1. Une campagne d'habilitation sera mise en œuvre cette année encore conformément au courrier envoyé dans les établissements.
2. La liste des collègues habilités s'enrichit comme chaque année et ces derniers, suite à inspection, ont au 1^{er} septembre reçu un courrier les en informant. Je vous invite tous à faire usage ensuite de la liste de diffusion et du forum pour partager.
3. La création d'un enseignement d'exploration Informatique et Création Numérique est actée par le bulletin officiel n°31 du 27 août 2015 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91849 Ce dernier sera assuré cette année scolaire dans notre académie au sein de quelques établissements dans le cadre de projets CARDIE.
4. Au collège le Socle commun invite les élèves à comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques http://cache.media.education.gouv.fr/file/17/45/6/Socle_commun_de_connaissances_de_competences_et_de_culture_415456.pdf L'algorithmique et la programmation seront ainsi pratiquées.
5. Un groupe académique en charge du suivi des expérimentations poursuivra par ailleurs ses travaux dans l'objectif d'accompagner les évolutions à venir et de favoriser les liaisons dans l'usage du numérique de la maternelle à l'université et au sein de l'ensemble des disciplines.



Monsieur Laurent CHENO est l'Inspecteur Général en charge de l'Informatique et des Sciences du Numérique.

Référent académique en ISN je prolongerai mes réflexions au sein du collège des IA-IPR pour travailler avec vos inspecteurs respectifs au développement des transversalités possibles autour du numérique.

Je sais pouvoir compter sur votre investissement pour la réussite de nos élèves et je vous en remercie par avance. Je reste donc tout naturellement à vos côtés pour vous accompagner à cet effet.



Ludovic LEGRY